

LE 11 MARS 2019
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au centre culturel du Domaine-Vert, au 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord, Mirabel, le lundi onze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mme Francine Charles

Sont également présents :

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Sont absents le conseiller et la conseillère :

Mme Isabelle Gauthier
M. Marc Laurin

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

216-03-2019 Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2308 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-453 de façon à modifier les tarifs applicables. (G8 400)

Le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2308 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-453 de façon à modifier les tarifs applicables, ainsi que les conséquences de son adoption.

Par la suite, le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de ce projet de règlement.

217-03-2019 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2019, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

5. Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert, pour l'exercice financier 2019. (G3 312 N1039)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Signature d'une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)
- b) Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et de Chapelier, dans le secteur de Saint-Canut. (2019-015) (X3 U3 N15504)
- c) Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Armurier, de l'Apothicaire et du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut. (2019-016) (X3 U3 N15505)

218-03-2019 Approbation de procès-verbaux.

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 6 février 2019 et reprise le 25 février 2019 et le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 février 2019, tels que présentés.

219-03-2019 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 25 février au 8 mars 2019.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 22 février au 11 mars 2019.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 26 février au 11 mars 2019 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 326 098,13 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	9 945,83 \$
• TOTAL.....	<u>5 336 043,96 \$</u>

À l'exclusion du chèque numéro 192354, à l'ordre de « Parc du Domaine Vert » au montant de 109 993,94 \$. Ainsi, le montant des chèques du fonds d'activités financières sera diminué de 109 933,94 \$, ainsi que le montant total.

220-03-2019 Engagement relativement à l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2018-2019. (G5 500 U4 N14019 #99013)

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à demander une aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2019-2020 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'informer le ministère de la Culture et des Communications que la Ville de Mirabel s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2019-2020 dans l'attente de l'aide financière du ministère.

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à produire les documents nécessaires, auprès du ministère de la Culture et des Communications, concernant l'engagement de la Ville pour l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2019-2020.

221-03-2019 Paiement de la subvention annuelle pour 2019 à « Tricentris ». (X4 111 103 U4 N13429)

CONSIDÉRANT QUE la Ville renouvelait en avril 2017, une entente quinquennale pour la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022 avec Tricentris relativement à la gestion intégrée de matières recyclable;

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle doit être versée à Tricentris, en fonction, notamment, des tonnes métriques de matières recyclable acheminées chez Tricentris et de la récupération moyenne, selon l'entente intervenue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a acheminé 5 687 tonnes métriques de matières recyclables chez Tricentris en 2018, soit pour des coûts de traitement de 1,98 \$ par habitant ou 18,58 \$/tm;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser à Tricentris, la subvention annuelle pour l'année 2019, soit un montant total avant taxes de 110 357,34 \$.

222-03-2019 Contribution financière à Synergie économique Laurentides (SEL), relativement à une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). (G5 500 N15382 #105457)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Synergie économique Laurentides (SEL) et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

(MAMH), dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une contribution financière à Synergie économique Laurentides (SEL) de l'ordre de 11 000 \$, par année pour une période de trois (3) ans, en fonction de l'annexe « A » apparaissant à la convention d'aide financière intervenue avec le MAMH concernant la mise en place d'un service de collecte des matières résiduelles provenant des ICI (institutions, commerces et industries), afin de recycler davantage et de permettre aux ICI de réduire leur fardeau financier et d'être plus compétitif.

223-03-2019	Signature d'une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement à la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et entraîneurs au développement d'excellence sportive des Laurentides (CDESL). (G5 500 U4 N15382 #105458)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement à la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et entraîneurs au développement d'excellence sportive des Laurentides (CDESL) avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, de la Rivière-du-Nord, de Thérèse-de-Blainville, de Deux-Montagnes, d'Argenteuil, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides et le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides.

La contribution financière de la Ville de Mirabel est de 12 696 \$ par année pour une période de trois (3) ans.

La contribution financière de la Ville est spécifiée à l'article 5 de ladite entente et est tributaire de la participation financière des autres MRC et partenaires.

224-03-2019	Signature d'une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement aux entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEESL). (G5 500 U4 N15382 #105459)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement aux entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEESL) avec la ministre de l'Économie et de

l'Innovation, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, de la Rivière-du-Nord, de Thérèse-de-Blainville, de Deux-Montagnes et d'Argenteuil et le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides.

La contribution financière de la Ville de Mirabel est de 2 500 \$ par année pour une période de deux (2) ans.

La contribution financière de la Ville est spécifiée à l'article 6 de ladite entente et est tributaire de la participation financière des autres MRC et partenaires.

225-03-2019	Signature d'une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au développement du secteur bioalimentaire dans les Laurentides (TCBL). (G5 500 U4 N15382 #105460)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au développement du secteur bioalimentaire dans les Laurentides (TCBL) avec le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - direction de santé publique, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, de la Rivière-du-Nord, de Thérèse-de-Blainville, de Deux-Montagnes et d'Argenteuil, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides et la Table de concertation bioalimentaire des Laurentides.

La contribution financière de la Ville de Mirabel est de 5 000 \$ par année pour une période de trois (3) ans.

La contribution financière de la Ville est spécifiée à l'annexe « A » de ladite entente et est tributaire de la participation financière des autres MRC et partenaires.

226-03-2019	Signature d'une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au plan d'action du Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides (BCTL). (G5 500 U4 N15382 #105461)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au plan d'action du Bureau du

cinéma et de la télévision des Laurentides (BCTL) avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministre de l'Économie et de l'Innovation, les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, de la Rivière-du-Nord, de Thérèse-de-Blainville, de Deux-Montagnes, d'Argenteuil, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides et le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides.

La contribution financière de la Ville de Mirabel est de 5 750 \$ par année pour une période de deux (2) ans.

La contribution financière de la Ville est spécifiée à l'article 5 de ladite entente et est tributaire de la participation financière des autres MRC et partenaires.

227-03-2019 Autorisation et signature d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet de production d'un répertoire régional de la sous-traitance industrielle. (G5 500 U4 N15382 #105365)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur de Mirabel économique à produire une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet de production d'un répertoire régional de la sous-traitance industrielle et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente afférente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que tout document nécessaire.

228-03-2019 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de :

- a) remplacement de 3 vannes sur la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la réquisition numéro 125905 et le bon de commande numéro 390-769 et exécutés par l'entrepreneur « Brébeuf Mécanique de Procédé inc. ». **(X3 511 101 120 S12 N7421)**

229-03-2019 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de remplacement de la surface de jeu existante du terrain de soccer au parc Victor-Lapointe par une surface synthétique, dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la

résolution numéro 668-08-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Cusson-Morin Construction inc. »; **(G7 311 101 110 U3 N15135)**

- b) d'infrastructures municipales sur les rues Marie-Anne-Fortier, M.-J.-Drapeau et du Docteur-Pierre-Z.-Mignault, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par « Tetra Tech » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion D.U.B. » par la résolution numéro 379-05-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. ». **(X3 S12 N15194)**
- c) d'infrastructures municipales sur les rues Siméon-Lamarche, et du Joseph-Louis-Paradis, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par « Tetra Tech » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9198-7354 Québec inc. (Robert Briand) » par la résolution numéro 485-06-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. ». **(X3 S12 N15097)**

230-03-2019	Achat de chlorure de sodium en vrac pour la fin de la saison 2018-2019. (G6 112 U4 N5278)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé, qu'une seule soumission a été reçue le 14 février 2019 et que le prix de celle-ci était trop élevé;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'équipement et des travaux publics désire acheter du chlorure de sodium en vrac pour la fin de la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE 'après des études et analyses, la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics recommande l'achat de chlorure de sodium en vrac pour les opérations d'épandage pour la fin de la saison 2018-2019, à la Ville de Terrebonne pour un montant maximal de 66 685,50 \$, le tout taxes incluses, tel qu'il appert des conditions apparaissant à la réquisition numéro 127560 et préparé par le Service de l'équipement et des travaux publics, en date du 22 février 2019.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics à acquérir de la Ville de Terrebonne, pour un prix unitaire de 116 \$/tonne métrique, soit pour un montant maximal de 66 685,50 \$, incluant les taxes, du chlorure de sodium en vrac pour les opérations d'épandage pour la fin de la saison 2018-2019, tel qu'il appert à la réquisition numéro 127560, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat ainsi que

tout document nécessaire, pour l'achat de chlorure de sodium en vrac pour la fin de la saison 2018-2019, pour un montant de 116 \$/tonne métrique.

231-03-2019	Acquisition de deux terminaux véhiculaires pour le Service de police. (G6 112 U3 N9030 #105216)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Service de police désire installer deux terminaux véhiculaires pour les voitures de patrouille;

CONSIDÉRANT QU'après des études et analyses, le directeur par intérim du Service de police recommande l'octroi du contrat de gré à gré à la firme « Cyberkar Systems » pour un montant maximal de 75 754,18 \$, le tout taxes incluses, le contrat consistant à l'acquisition de deux terminaux véhiculaires incluant un contrat d'entretien desdits terminaux ainsi que de gyrophares, le tout tel qu'il appert des conditions et obligations apparaissant au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « Cyberkar Systems » pour un montant maximal de 75 754,18 \$, le tout taxes incluses, le contrat consistant à l'acquisition de deux terminaux véhiculaires incluant un contrat d'entretien desdits terminaux ainsi que de gyrophares, tel qu'il appert à proposition financière jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du Service de police par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour l'acquisition de deux terminaux véhiculaires, ainsi le contrat d'entretien et tout document nécessaire.

232-03-2019	Soumission relative à la fourniture et livraison d'une nacelle élévatrice sur chenille neuve, automotrice avec stabilisateurs, pour un électricien au Service de l'équipement et des travaux publics. (2019-004) (G6 112 U3 N8596)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont supérieurs à ceux estimés;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 1^{er} mars 2019 relatives à la fourniture et livraison d'une nacelle élévatrice sur chenille

neuve, automotrice avec stabilisateurs, pour un électricien au Service de l'équipement et des travaux publics.

233-03-2019	Soumission relative à la construction de jeux d'eau au parc Pager, secteur de Saint-Hermas et au parc du Cloutier, secteur de Saint-Canut. (2019-017) (G7 311 101 110 U3 N15525)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Daniel Brûlé inc. (Piscines EDB) », la soumission relative à la construction de jeux d'eau au parc Pager, secteur de Saint-Hermas et au parc du Cloutier, secteur de Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 344 948,00 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 8 mars 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-017 préparé le 20 février 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 101 110 N15525, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

234-03-2019	Soumission relative aux travaux d'infrastructures pour l'agrandissement du stationnement du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (2019-019) (G7 311 101 110 U3 N14077)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Bernard Sauvé Excavation inc. », la soumission relative aux travaux d'infrastructures pour l'agrandissement du stationnement du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 820 619,12 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 11 mars 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-019 préparé le 21 février 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 101 110 N14077, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 10 ans.

235-03-2019	Modification de la résolution numéro 147-02-2019 Acquisition d'une servitude permanente sur le lot projeté 5 368 339, dans le secteur de Saint-Augustin, de « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) », afin de circonscrire l'assiette de la servitude sur le lot 6 256 295. (X3 S14 N5742 #105209)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 147-02-2019 autorisait l'acquisition d'une servitude permanente sur le lot projeté 5 368 339, dans le secteur de Saint-Augustin, de « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) », dans le cadre d'un projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot projeté 5 368 339 est le lot complet du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'allée véhiculaire et l'espace commun est situé sur un nouveau lot, soit le 6 256 295;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 147-02-2019 *Acquisition d'une servitude permanente sur le lot projeté 5 368 339, dans le secteur de Saint-Augustin, de « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) », afin de circonscrire l'assiette d'une servitude sur le lot 6 256 295 relativement à l'allée véhiculaire et l'espace commun, dans le cadre d'un projet intégré plutôt que sur l'ensemble du lot 5 368 339.*

236-03-2019	Bail concernant la location d'un espace au parc Lacombe dans le secteur de Sainte-Scholastique aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte. (G7 411 N14511)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'un bail a été signé entre Cathleen Poirier et Alain Lambert et la Ville de Mirabel concernant la location d'un espace au parc Lacombe dans le secteur de Sainte-Scholastique aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte, pour les périodes du 1^{er} mai au 15 septembre 2017, 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE Cathleen Poirier et Alain Lambert sont en processus de vendre leur commerce à Maria Sampaio et Benoît Savard et que ces derniers ont annoncé leur volonté de signer un bail pour ce casse-croûte;

CONSIDÉRANT QU'il reste deux (2) années au bail de Mme Poirier et M. Lambert et que ceux-ci désirent mettre fin au le bail actuel;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De résilier le bail intervenu avec Cathleen Poirier et Alain Lambert et d'autoriser la signature d'un nouveau bail en faveur de Maria Sampaio et Benoît Savard, ces derniers devenant titulaires du nouveau bail libérant ainsi Cathleen Poirier et Alain Lambert de leurs obligations.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec Maria Sampaio et Benoît Savard concernant la location d'un espace au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte, pour les périodes du 1^{er} mai au 15 septembre 2019, 2020, 2021 et 2022, le tout aux conditions prévues au projet de bail daté du 11 mars 2019.

237-03-2019	Signature d'une entente avec la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) pour la location de la salle du rez-de-chaussée au Manoir de Belle-Rivière. (G7 411 U4 N3300)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente relative à la gestion de la location de la salle du rez-de chaussée au Manoir de Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique, par la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM), tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 11 mars 2019.

238-03-2019	Adoption du règlement numéro U-2308 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-453 de façon à modifier les tarifs applicables. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 11 février 2019, le projet de règlement numéro PU-2308 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2308 a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 11 février 2019 et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption du règlement, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2308, tel que présenté.

239-03-2019 Embauche au poste de chef de division – permis et urbanisme au Service de l'aménagement et de l'urbanisme. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher Yohann DaSylva au poste de chef de division – permis et urbanisme au Service de l'aménagement et de l'urbanisme, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

240-03-2019 Embauche au poste d'urbaniste pour le Service de l'aménagement et de l'urbanisme. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Jean-Vincent Tanguay, au poste d'urbaniste au Service de l'aménagement et de l'urbanisme, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

241-03-2019 Nomination au poste de technicien en gestion des équipements de parc et de loisirs pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Michaël Meilleur, technicien en gestion des équipements de parc et de loisirs pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

242-03-2019 Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'embaucher Vincent Couturier, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la

date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

243-03-2019 Embauche au poste de préposé aux travaux publics et journalier pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Stéphanie Beaupré, au poste de préposé aux travaux publics et journalier pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

244-03-2019 Embauche au poste d'opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier-chauffeur (équipe jour-nuit) pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'embaucher Jean-Christophe Dubois, au poste d'opérateur de machinerie lourde, préposé aux travaux publics et journalier-chauffeur (équipe jour-nuit) pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

245-03-2019 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-08, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel destiné à des fins commerciales sis au 15427, rue de Saint-Augustin sur le lot 3 492 206, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-08 de « Gestion Luc Payette inc. » relativement à à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel destiné à des fins commerciales sis au 15427, rue de Saint-Augustin sur le lot 3 492 206, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 15-02-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-08 de « Gestion Luc Payette inc. » relativement à à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel destiné à des fins commerciales sis au 15427, rue de Saint-Augustin sur le lot 3 492 206, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté au plan original de février 2019.

246-03-2019	Délégation au <i>Sommet municipal – Résilience Climat</i> de l'Union des Municipalités du Québec et autorisation des dépenses relatives. (G3 312 N1059)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De déléguer, Jean Bouchard et François Bélanger, membres du conseil municipal, à titre de représentants de la Ville, pour participer *Sommet municipal – Résilience Climat* de l'Union des Municipalités du Québec, le 21 mars 2019 et d'autoriser les dépenses relatives à leur participation et liées à leur fonction au sein de la Ville.

247-03-2019	Participation de la Ville à titre de municipalité « alliée contre la violence conjugale ». (X2 170 U4 N14390)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

De proclamer la Ville de Mirabel « alliée contre la violence conjugale » et de s'afficher publiquement comme telle lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, qui ont lieu chaque année du 25 novembre au 6 décembre.

D'autoriser le directeur du Service de police par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au présent dossier.

248-03-2019	Appui à la Fédération canadienne des municipalités en matière de recyclage et de réutilisation des plastiques. (G3 312)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de l'Environnement et Changement climatique Canada a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

CONSIDÉRANT QUE ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

CONSIDÉRANT la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et Changement climatique Canada, le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

CONSIDÉRANT QUE de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités dans sa demande auprès du gouvernement du Canada afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans.

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques;

De transmettre copie de cette résolution au Premier ministre du Canada et à la ministre de l'Environnement et Changement climatique Canada, au Premier ministre du Québec et au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale par intérim, Mme Suzanne Mireault en date du 7 mars 2019; (G1 211 101 120 N11458)
- b) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2307 « Autorisant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'une nouvelle glace et à la mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins »; (G8 400)

Affaires nouvelles.

249-03-2019 Signature d'une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de l'année 2018 avec le « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. » arrivera à échéance le 31 mars 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », le tout tel qu'il appert du projet d'entente daté du 11 mars 2019.

250-03-2019 Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et de Chapelier, dans le secteur de Saint-Canut. (2019-015) (X3 U3 N15504)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « CDGU », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Apothicaire, du Charretier et de Chapelier, dans le secteur de Saint-Canut, pour un prix total ne dépassant pas 63 236,25 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 19 février 2019.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 6 février 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 N15504, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

La Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit Ministère.

Finalement, la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes de la demande, ci-haut mentionnés, approuvée par le conseil municipal.

D'informer le MELCC que la Ville de Mirabel s'engage à entretenir les ouvrages selon les bonnes pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (programme d'entretien) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

251-03-2019	Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Armurier, de l'Apothicaire et du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut. (2019-016) (X3 U3 N15505)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « CDGU », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs aux infrastructures municipales sur les rues de l'Armurier, de l'Apothicaire et du Forgeron, dans le secteur de Saint-Canut, pour un prix total ne dépassant pas 40 241,25 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 19 février 2019.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 6 février 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 N15505, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

La Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit Ministère.

Finalement, la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes de la demande, ci-haut mentionnés, approuvée par le conseil municipal.

D'informer le MELCC que la Ville de Mirabel s'engage à entretenir les ouvrages selon les bonnes pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (programme d'entretien) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

252-03-2019 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière